

LES LIGNAGES DE BRUXELLES

ASSOCIATION DES DESCENDANTS DES LIGNAGES DE BRUXELLES a.s.b.l.

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTE LE ROI

BULLETIN TRIMESTRIEL

21^e ANNEE

JANVIER - JUIN 1982

N^{os} 89 - 90

Secrétariat-Rédaction : rue Landrain 9 - 1970 Wezembeek-Oppem - Téléphone : 731 03 04

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Trésorerie : Avenue de l'Escrime 27 - 1150 Bruxelles - Téléphone : 771 43 51

C.C.P. : 000-0060517-86

IN MEMORIAM



Coup sur coup, deux de nos administrateurs nous ont quittés :

*le vicomte Louis de Ghellinck d'Elseghem Vaernewyck
le 2 février*

*et Monsieur André Braun de Ter Meeren
le 4 mars 1982.*

*Déjà, en votre nom, nous avons assuré leurs familles de
toutes nos condoléances.*

*Ceux qui les ont le mieux connus ont tenu à fixer dans
les pages qui suivent leur souvenir.*



Le vicomte Louis de GHELLINCK
d'ELSEGHEM VAERNEWYCK (1919-1982)

Le 2 février 1982 s'est éteint à l'âge de soixante-deux ans notre administrateur vicomte Louis de Ghellinck d'Elseghem Vaernewyck, chevalier héréditaire du Saint-Empire.

Fervent des choses du passé comme tous ceux de sa race, le regretté défunt était docteur en droit et candidat en sciences historiques. Conseiller-adjoint au ministère des Affaires économiques et ancien bourgmestre de Noorderwijk à la suite de son père et de sa mère, il s'était intensément occupé du développement économique de la région. Vice-président du Heemkundige Kring van Westerlo, il mit toute sa compétence historique et archéologique et sa grande obligeance au service de ce cercle fort actif. Il était très attaché à sa vieille terre de Noorderwijk héritée de sa grand'mère, dernière t'Serclaes de la branche aînée, dans l'ascendance de laquelle elle échut dès 1663, toujours transmise par héritage depuis 1370. C'est par cette ascendance qu'il se rattachait au lignage t'Serroelofs. Il avait entrepris de prouver qu'il descendait de chacun des sept lignages de Bruxelles mais la mort l'arrêta dans ses recherches. Ses seize quartiers généalogiques sont :

Ghellinck
Potter (d'Indoye)
Vaernewyck
Baillet

T'Serclaes
Godfriaux
Nieulant
Huysman d'Honssem

Snoy et d'Oppuers
Cornet de Grez
Goethals
Engler

Pret Roose
Thuret
Geelhand
della Faille

Nommé administrateur de notre association en 1972, il fut assidu à nos réunions.

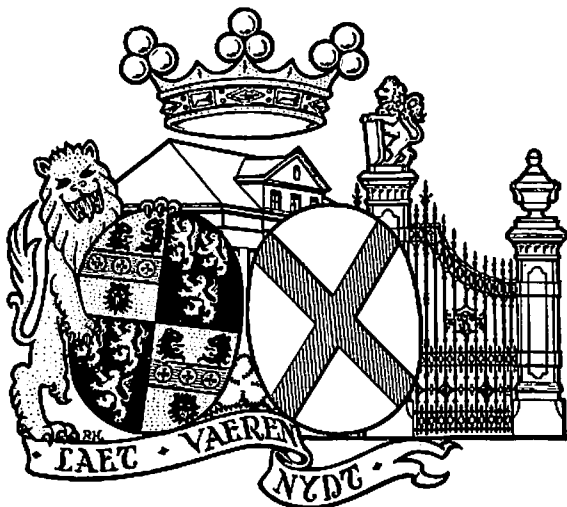
Très affable et toujours plein d'entrain et de bonne humeur, il n'avait que des amis.

Il avait adapté son château de Noorderwijk à la vie simplifiée d'aujourd'hui, tout en le meublant avec goût. Il y développa notamment la bibliothèque paternelle par des acquisitions régulières et judicieuses, spécialement en livres d'histoire, de généalogie et d'héraldique. Il y vivait une vie de famille et chaque week-end il y voyait revenir ses nombreux enfants et petits-enfants; il adorait tout particulièrement la compagnie de ces derniers et ceux-ci raffolaient de ce bon-papa toujours espiègle et débordant d'attentions.

Atteint d'un premier infarctus à l'âge de quarante-neuf ans, il succomba au quatrième accident cardiaque à l'âge de soixante-deux ans, privant ses proches et ses nombreux amis du rayonnement de son extrême gentillesse et de son optimisme permanent, nonobstant son état dont il était parfaitement conscient mais dont, courageusement, il ne soufflait mot et ne tenait guère compte.

X. G. V.

Extrait du Recueil
*Armorial et Historique
des Alliances
contemporaines de
la Noblesse du
Royaume de Belgique,*
par le chevalier Xavier
de Ghellinck Vaernewyck.
Dessin reproduit avec
l'aimable autorisation de
M. Roger Harmignies.



Vicomte Louis de GHELLINCK d'ELSEGHEM VAERNEWYCK
et
Marie-Madeleine de PIERPONT SURMONT de VOLSBERGHE



Monsieur André BRAUN de ter MEEREN (1907-1982)

Depuis un certain temps déjà nous ne le voyions plus aux réunions de notre Conseil d'administration. Nous savions qu'il était souffrant, sérieusement malade, et pas seulement de ses yeux dont, comme feu son père, il perdait progressivement l'usage. Il avait dû abandonner aussi la chasse et la pêche, ce qui assurément, lui avait coûté.

Et c'est malgré tout avec surprise que nous apprenons son décès le 4 mars 1982, quelques semaines à peine après le vicomte Louis de Ghellinck. Notre Association en cette fin d'hiver est bien éprouvée.

Commissaire de District honoraire de l'ex-Congo belge, Monsieur André Braun de ter Meeren avait mérité de nombreuses distinctions honorifiques, notamment celles de: chevalier de l'Ordre de Léopold, officier de l'Ordre de la Couronne, officier de l'Ordre Royal du Lion. Plutôt que condamner dans l'abstrait les maux de ce monde, il avait voulu lutter activement contre l'un de ceux-ci en tant que vice-président de l'Aide à la Promotion des Mulâtres.

Feu Maurice Braun de ter Meeren avait appris à son fils adoptif à s'intéresser à la généalogie et particulièrement aux Lignages de Bruxelles. En 1962, il l'avait fait entrer dans notre Conseil d'administration pour y assurer, ainsi qu'il le fit longtemps, la direction de notre Bulletin. André Braun y a apporté plusieurs contributions intéressantes, et notamment la table onomastique de l'ouvrage, réédité par ses soins, de Désiré van der Meulen : *Liste des personnes et familles admises aux Lignages de Bruxelles depuis le XIV^e siècle jusqu'à 1793* (1869) qui, s'il est incomplet et ne tient pas les promesses de son titre, reste, malgré quelques erreurs, fort utile à consulter pour les XVII^e et XVIII^e siècles, en attendant le *Répertoire circonstancié des membres des Lignages de Bruxelles sous l'ancien régime*, qui est en préparation, comme on sait.

André Braun de ter Meeren avait encore publié chez nous, en 1967 " La descendance lignagère de Jean Aerts " et " Les familles-souches de notre Association ", puis, en 1969 : Les Pipenpoy à Sterrebeek ".

Ceux qui ont connu André Braun de ter Meeren conserveront de lui le souvenir d'un homme particulièrement aimable et toujours à l'affût d'une occasion de faire plaisir ou de rendre service. Aussi est-ce avec une particulière émotion que nous rendons hommage à sa mémoire.

Le Conseil d'Administration.



Au temps du Marquis de PRIE...

Des lettres de Marie t'KINT à son mari Roger GAUCHERET

Les anciennes correspondances échangées entre particuliers ont trop rarement été conservées; sans doute leur caractère confidentiel, indiscret ou leur manque total d'intérêt pour des tiers en a-t-il provoqué la destruction. Aussi peut-on signaler l'attention que mérite une vingtaine de lettres adressées en 1720 et 1721 par Marie t'KINT à son mari Roger GAUCHERET, alors en séjour à Liège ou ailleurs dans la Principauté. Il y est principalement question d'exil et de démarches en vue d'obtenir un retour en famille malgré l'opposition du marquis de PRIE.

En identifiant de plus près les personnages et les lieux cités et en relisant les documents relatifs aux événements politiques contemporains¹, il est possible de reconstituer les éléments et le décor d'un long drame vécu par ce ménage patricien bruxellois, dont l'épouse était d'ascendance lignagère, ce qui fut d'ailleurs reconnu pour son fils en 1751 et plus tard pour sa postérité².

I. LES EVENEMENTS POLITIQUES

Le Brabant connaissait un régime démocratique depuis le XIV^e siècle. Chaque souverain, lors de sa joyeuse entrée, prêtait serment de respecter les libertés accordées par les Ducs de Brabant à leurs sujets, d'où le nom de Joyeuse-Entrée donné au contenu de ces libertés³. L'une de celles-ci consistait dans le droit de consentir à la levée des impôts : les États de Brabant (Noblesse, Clergé et Tiers-Etat) étaient appelés à voter selon une procédure compliquée et minutieusement réglée, surtout pour le Tiers Etat, fort

¹ HENNE & WAUTERS - *Hist. de la ville de Bruxelles*, T. II, pp. 189 et ss.

GACHARD - *Documents inédits concernant les Troubles sous le règne de l'empereur Charles VI. - Bruxelles 1838*, 2 vol. in 8°.

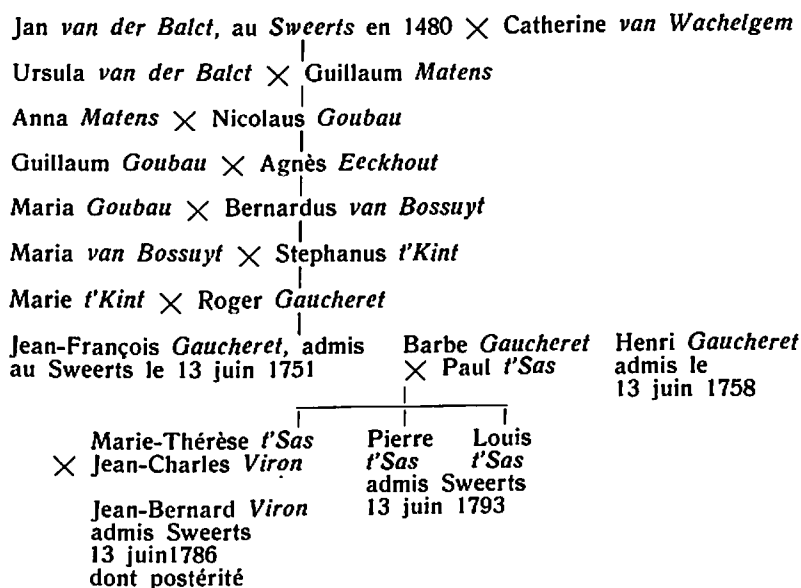
GALESLOOT - *Procès de François Anneessens, doyen du corps des métiers de Bruxelles - Bruxelles 1862*.

² N. DECOSTRE, H.C. van PARYS et J. ANNE de MOLINA - *Les registres du lignage Sweerts 1964* - p. 170, p. 178, p. 180, p. 203.

Voici la filiation lignagère des t'KINT admis en 1746 :

jaloux de ses prérogatives. En effet, pour les villes, le magistrat, les Lignages et les nations (qui regroupaient les métiers) devaient obligatoirement donner leur consentement aux impôts, celui de la Noblesse et du Clergé — cependant la majorité de deux tiers — ne suffisant pas.

Or, à Bruxelles les nations et les métiers étaient représentés non seulement par les doyens en fonction, mais par tous les anciens doyens, qui formaient l'arrière conseil. Ceci compliquait singulièrement les choses, car il fallait réunir et obtenir l'accord d'un grand nombre de personnes : il y avait 49 métiers dont certains comprenaient plusieurs doyens. En 1619, l'archiduc Albert voulut réduire ce nombre à celui des doyens en fonction et de ceux sortis de charge l'année précédente, soit à 148 doyens. Il s'ensuivit une sédition et la poursuite en justice non seulement des émeutiers, mais aussi de certains doyens, lesquels allèrent se réfugier à Saint-Trond en dehors du Brabant. Assez curieusement, de semblables événements, comme nous allons le voir, allaient se reproduire un siècle plus tard.



³ Léon-Jean de Pape - *Traité de la Joyeuse Entrée*
Bruxelles - 1787.

Après le bombardement de Bruxelles, en 1695, il y eut une nouvelle révision du mode de représentation des métiers, laquelle aboutit en 1700 à un nouveau règlement réduisant encore leur représentation, cette fois à 49 doyens, ce qui provoqua immédiatement une violente opposition et des émeutes. Mais les événements politiques et militaires consécutifs au décès en 1700 du roi Charles II et à la guerre suscitée par la convoitise de la France, qui introduisit chez nous un nouveau régime rencontrant d'ailleurs la résistance de nos ancêtres, empêchèrent les métiers de continuer à s'opposer à ce nouveau règlement de 1700. Ceux-ci n'attendaient cependant que l'occasion de le faire.

Ce fut la présence à Bruxelles depuis 1716 d'un ministre plénipotentiaire rapidement devenu insupportable : *Ercole Turinetti*, marquis de Prié qui, gouvernait notre pays à la place de notre gouverneur général le Prince Eugène de Savoie retenu à Vienne où il résidait au Palais du Belvédère. Prié, violent, orgueilleux, ivrogne et voleur, ne tarda pas à se faire injurier et menacer par les bruxellois qui s'en prirent aussi à son épouse, lorsqu'elle voulut se promener sur le rempart et ne put donner le mot de passe à la sentinelle. Son fils se rendant en carrosse à la Grand Place au moment où la garde bourgeoise y était assemblée fut empêché de continuer sa route, sous la menace des armes.

Les nouveaux doyens des métiers avaient été nommés en 1717 et, aussitôt installés, furent appelés à prêter serment de fidélité au nouveau règlement additionnel de 1700. Roger GAUCHERET, doyen des graissiers, prit la parole lors de cette première assemblée, au nom des autres doyens pour exprimer leur refus.

Convoqués à l'hôtel de ville devant l'avocat pensionnaire et le bourgmestre qui leur lurent le décret et les invitèrent à se soumettre, ils persistèrent dans leur refus : *Anneesens, t'Sas, van Ypen, Gaucheret* et d'autres y prirent la parole et manifestèrent ouvertement leur opposition; sur quoi, tous quittèrent la salle ou furent congédiés : seul *van Ypen* prêta serment et fut surnommé depuis lors " *mijn deken alleen* ". Comme il était avec Roger Gaucheret maître des pauvres de la paroisse Ste-Catherine, ce dernier fit savoir l'année suivante qu'il ne voulait pas

remplir ses fonctions aux côtés de *van Ypen*, contre lequel il avait gardé une si violente rancune, et qu'il se désisterait de sa charge.

Cette même année 1718, après que toutes les instances eurent vainement tenté de ramener les doyens à plus de raison, ceux-ci exigèrent l'évacuation des troupes hors de la ville pour les remplacer par la garde bourgeoise. Cependant, la maison du bourgmestre fut pillée à deux reprises et la tranquillité publique sérieusement menacée. Les doyens allèrent d'excès en excès et obtinrent tout ce qu'ils exigèrent de Prié : d'abord d'être convoqués pour prêter serment à l'ancien règlement, tout en approuvant le pillage et l'enlèvement des pavés à la Grand-place. Puis ils demandèrent les clés des issues secrètes de la ville et du magasin à poudre, avant d'obtenir l'annulation des décrets de 1717, par lesquels le consentement de la Noblesse et du Clergé étaient encore seuls requis et suffisants.

Sous la menace d'un pillage de toute la ville à l'occasion de la kermesse en juillet 1718, le marquis de Prié céda à leurs instances, néanmoins les pillages éclatèrent aussitôt : la demeure du chancelier de Brabant fut forcée, son carrosse mené à la Grand'place puis incendié devant la chancellerie, qui fut pillée de fond en comble.

De même, l'hôtel attenant au Conseil de Brabant (rue du Parchemin, près la place de la Chancellerie) fut pillé et saccagé; de là, les pillards se ruèrent sur la maison de *De Griek*, conseiller de la nation de Saint Géry, dont ils brûlèrent les marchandises et les meubles en pleine rue (19 juillet). Les doyens laissèrent piller, dit l'acte d'accusation établi à leurs charge, la demeure de l'Abbé de Dieleghem, député des Etats de Brabant, de *Vanden Broeck*, greffier des Etats, de *Cano* et *Lasso*, échevins de la ville. Ils se rendirent ensuite à l'hôtel du Conseil de Brabant pour s'y assurer que les deux décrets de 1717 avaient réellement été biffés et forcèrent le greffier à le faire à gros traits, ce qui était évidemment un crime de lèse-majesté. Pendant que le pillage continuait, on promena à travers les rues les actes du Conseil de Brabant et les décrets portant la biffure, en signe de triomphe des métiers. Leurs syndics obtinrent encore que le régiment de dragons du Prince de

Ligne, venu de Luxembourg pour occuper Bruxelles, soit dirigé sur Alost. *Anneessens* fut même accusé d'avoir fait relâcher les pillards arrêtés et incarcérés à la Steenpoorte, porte de la première enceinte derrière l'église de N.-D. de la Chapelle.

Un premier acte d'accusation du procureur général, Guillaume de Hemptines, daté du 14 mars 1719 aboutit à un décret de prise de corps par le Conseil de Brabant à charge des neuf syndics des nations, parmi lesquels *Anneessens*, qui furent tous incarcérés à la Steenpoorte. Un second acte d'accusation — résumé ci-dessus — aboutit le 14 juin à un décret de provision de prise de corps contre les émeutiers et les pillards et le 17 juin contre les quatre doyens Guillaume t'Sas, Daniel Stillet, Henri Fremineur et Roger Gaucheret, considérés comme les plus coupables des vingt doyens, contre lesquels la prise de corps avait été demandée par le Procureur Général. Mais ces quatre doyens trompèrent la vigilance du marquis de Prié, prirent la fuite⁴, gagnèrent la Principauté de Liège et furent jugés par contumace.

Anneessens, on le sait, fut condamné à mort le 9 septembre 1719 et exécuté publiquement sur la Grand'place le 18, la ville étant sévèrement gardée par les troupes et huit bataillons de grenadiers entourant l'échafaud. Ceci n'empêcha pas les bruxellois, après leur départ, dans la soirée, de ramasser sur le lieu du supplice jusqu'aux derniers grains de sable qui avaient recueilli le sang d'*Anneessens*.

II. A. L'AUTEUR DES LETTRES, MARIE t'KINT

Marie t'KINT était née en 1668, sans doute à Bruxelles, où son père, Steven t'KINT, brasseur, fut élu doyen de son métier et finalement juge assesseur à la Chambre des Tonlieux. Par sa mère, Maria van BOSSUYT, elle appartenait au lignage SWEERTS via les Goubau, Matens et van der Balct. Cette appartenance fut d'ailleurs reconnue en

⁴ Gachard *op. cit.* Tome II, p. 109. Lettre du marquis de Prié du 26 juin 1719 au Prince Eugène.

faveur de l'un de ses fils en 1751 après l'avoir été en 1747 pour ses neveux⁵.

Marie t'KINT avait six frères et sœurs⁶ :

Marie-Anne, épouse de Jean-Baptiste *van Cutsem*, maître brasseur, dont le fils fut avocat et secrétaire du Conseil de Brabant,

Guillaume, marchand de draps,

Jeanne-Marie, épouse de l'avocat Henri *Wauwermans*, François, maître brasseur,

Agnès, mariée à Hubert *Mortgat*, drossart du pays d'Assche, Barbe, épouse de Corneille *Janssens*, maître tanneur.

Mariée à l'âge de 23 ans, en février 1692, à Roger GAUCHERET, Marie t'KINT décéda en 1745 âgée de 77 ans et ayant eu de son mariage huit enfants :

Henri *Gaucheret*, né en 1695, mort enfant,

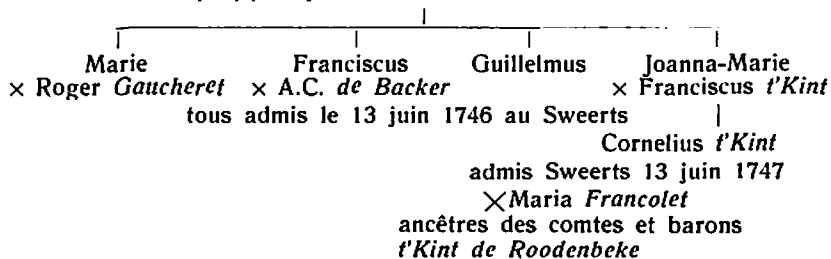
Jean-François, née 1697, étudiant en théologie à l'Université de Louvain en 1720, licencié en 1724, chapelain de la paroisse Ste Catherine et recteur de l'église de N.D. de Bon Secours — dont il écrivit l'histoire — admis au lignage de SWEERTS en 1751 et décédé en 1784⁷,

Marie-Thérèse, béguine au Grand Béguinage de Bruxelles depuis 1718,

Roger, né en 1701,

⁵ N. DECOSTRE, H.C. van PARYS et J. ANNE de MOLINA *op. cit.* p. 166.

Maria *van Bossuyt* × Stephanus t'Kint



⁶ F.V. GOETHALS - *Miroir des Notabilités nobiliaires*, gén. t'Kint.

⁷ J. ANNE de MOLINA - *La vie bourgeoise à Bruxelles au XVIII^e siècle* in *Les Lignages de Bruxelles* - 1969 n° 40, pp. 143 et ss.

Barbe, née en 1705, mariée en 1731 à Paul t'SAS, maître brasseur, fils de Guillaume, doyen du métier des brasseurs, fugitif en 1719 comme Roger *Gaucheret* et réfugié à Hasselt, d'où il lui écrit le 27 mai 1720 en le traitant de cousin,

Henry né 1707, marié en 1729 à Marie-Thérèse *Wouters*, dont postérité,

François-Joseph, né en 1708, mort enfant,

Jeanne, née en 1711, morte à 21 ans.

B. LE DESTINATAIRE : ROGER GAUCHERET

Roger *Gaucheret* qui conserva soigneusement les lettres que lui adressait son épouse, était né à Bruxelles où son père Jean-Baptiste, natif de Namur, était devenu maître dans le métier des merciers en 1655-56⁸. Sa mère, Marie KEYNENS, était fille d'un maître teinturier bruxellois, mais d'origine malinoise⁹.

Devenu marchand et fabricant de savon, établi au Rivage, le long du canal, près de l'église Ste-Catherine, probablement en face de la grue, Roger *Gaucheret* avait été élu une première fois doyen des graissiers en 1699 et réélu en 1719, étant alors marié depuis 25 ans. Rentré d'exil en 1725, il ne survécut pas longtemps à ses tribulations : il mourut à Bruxelles le 15 janvier 1728 et fut inhumé à l'intérieur de l'église Ste-Catherine — dont il ne subsiste actuellement que la tour. *Gaucheret* avait une sœur religieuse à l'Abbaye de la Cambre et deux frères : François époux d'Anne *Kennes* et Jean-Baptiste marié à Jeanne *Bauwens*, juge assesseur à la Chambre des Tonlieux.

C. LES LETTRES DE MARIE t'KINT

Celles qui nous sont conservées sont au nombre de 22 et vont du 9 mars 1720 — Roger *Gaucheret* étant déjà en exil depuis huit mois — au 16 mai 1721. Elles portent

⁸ A.G.R. Corps de métiers et Serments, registre n° 685.

⁹ Ibidem et *Notice généalogique sur la famille Kennes* par Jacques Kennes in *L'Intermédiaire des Généalogistes* - 1956 n° 66, p. 360 et passim.

l'adresse "à Monsieur Gaucheret" ou "à Monsieur Roge-rius Gaucheret" d'abord "à Blehen" (dépendance de Lens-St-Remy, à une lieue de Hannut), ensuite (avril 1720) "à l'Homme Sauvage, chez Monsieur *Bertrand*, proche le Grand Marché, en Feronstrée, à Liège", puis à nouveau "à Blehen, chez Madame *de Collaert*" (décembre 1720), puis à nouveau à Liège "à l'Homme Sauvage" (février 1721) et finalement à Saint Trond "In den Valck, chez Monsieur *Van den Abeele*, op de Merct".

Toutes ces lettres sont écrites en flamand et débutent invariablement par l'invocation "Loft God altijd" et par l'adresse "Seer Beminden", tandis qu'elles se terminent par une formule de politesse, étrange dans une correspondance aussi intime : "Uwe oodtmoedige dienaressse ende huijsvrouw Maria t'Kint". Celle-ci tient quelquefois lieu de manifestation sentimentale si elle n'est pas précédée des mots "Ick embraceer U van herte".

Le secret des lettres était-il peu assuré en ce temps ou la bonne éducation faisait-elle obstacle à toute manifestation d'affection ?

Les thèmes abordés concernent en ordre principal l'exil et les diverses démarches en vue d'y mettre fin. Viennent ensuite les visites projetées, la gestion de la savonnerie au Canal et du moulin à huile à Uccle-Stalle, l'envoi de victuailles ou de vêtements, les enfants : leur santé, leurs études, leur établissement.

III. L'EXIL ET LES DEMARCHES POUR Y METTRE FIN

La lecture de cette correspondance nous apprend que les doyens fugitifs — à distinguer des doyens bannis qui avaient comparu lors du jugement — avaient trouvé refuge dans la principauté de Liège et notamment à Saint Trond, à proximité de la frontière du Brabant, tout comme déjà précédemment en 1619 et en 1699, et qu'ils entretenaient des relations suivies entre eux et avec leur familles demeurées à Bruxelles.

Gaucheret avait trouvé asile à Liège et à Blehen chez "Madame *Collaert*", dame de qualité, semble-t-il et déjà liée avec lui et avec sa femme dès avant les événements

de 1719. Grâce à une étude récente nous savons qu'il s'agit de Marie-Philippine-Thérèse *de Meers*, née en 1680 et donc âgée de quarante ans à l'époque, décédée en 1759 et veuve depuis quelques semaines seulement (24 janvier 1720)¹⁰.

Elle avait en effet épousé à Blehen en 1701 Gilles *Colla(e)rt*, lieutenant au service des Etats Généraux des Provinces-Unies, y décédé à l'âge de 49 ans et laissant plusieurs enfants, dont l'un séjournait à Bruxelles chez Marie *t'Kint* où il se plaisait beaucoup.

Marie *de Meers* était la fille de Jean-Jacques *de Meers*, major au service de Sa Majesté, lieutenant du roi à Léau, et de son épouse Jeanne *de Hemricourt*, par qui elle avait hérité le château de Blehen. C'est là aussi qu'elle se remaria le 5 juillet 1723 à Jean-Antoine *de Vecquemans*, capitaine de cavalerie au régiment de Tilly, au service de Hollande, mort à Blehen en 1746, laissant Marie *de Meers* veuve pour la seconde fois.

En plus de Madame *Collart*, dont il est abondamment question dans ces lettres, on y trouve aussi le nom de Madame *de Watrigan*, dont une lettre se trouve jointe à la collection. Elle était de toute évidence une des meilleures amies de celle qui accordait hospitalité et protection à notre exilé et y rassure ce dernier sur les bonnes intentions de Madame *Collart*, qui, disait-elle, ne négligeait aucun effort et ne reculait devant aucune démarche en faveur de *Gaucheret*.

Cependant, à la suite de propos médisants et calomnieux tenus par une autre amie, appelée "la Gattelière", notre exilé décida précipitamment — il était de caractère impulsif et impétueux malgré son âge d'environ 60 ans — de quitter Blehen pour éviter d'aggraver un malentendu naissant entre lui et sa protectrice; il regagna Liège et "Monsieur Bertrand" tout en restant en bons termes avec Madame *Collart*. Une lettre de l'abbé Henry *Peeters*, curé de Blehen, datée du 13 février 1721 et adressée à *Gaucheret* nous relate cet incident et une note du fils *Gaucheret*

¹⁰ Chanoine Jean CASSART - *Recherches sur les Collart en Hesbaye brabançonne - Brabantica* IX, première partie, p. 114.

glissée dans cette lettre y ajoute " Je m'imagine que cette lettre est du curé de Blehen et concerne une dame que je connais, laquelle a logé un certain temps un lieutenant colonel, qui, paraît-il, voulait l'épouser, mais l'a quittée subitement (ne s'agit-il pas de Jean *Vecquemans* qui deux ans plus tard épousa notre veuve ?). Il semble qu'elle en ait fait le reproche à mon père, qui en quittant Blehen s'en est plaint au curé. Ce qui est certain, c'est l'axiome suivant qui se trouve dans cette lettre " l'imagination d'une femme est une terrible machine, ".

Finalement après deux mois de séjour à Liège, *Gaucheret* s'installera à Saint Trond, comme les autres doyens fugitifs, au Faucon, sur la Grand'place, chez le sieur *van den Abeele*. La dernière lettre conservée de la collection est datée du 16 mai 1721 et nous ne savons donc rien de plus sur les dernières années d'exil. Il est certain en effet que toutes les démarches entreprises auprès du marquis de *Prié* furent absolument vaines — on le comprend assez de sa part. Il fallut attendre son rappel, à la suite du remplacement du Prince Eugène comme gouverneur général des Pays-Bas, en fin 1724 et l'arrivée de l'Archiduchesse Marie-Elisabeth, sœur de l'Empereur Charles VI, comme gouvernante générale (9 octobre 1725). Aussitôt, une amnistie intervint, partielle d'abord (11 septembre), puis étendue à tous les doyens tant bannis que fugitifs (7 novembre 1725), ce qui laisse tout lieu de supposer que *Gaucheret* ne rentra pas à Bruxelles avant cette dernière date.

La première lettre de la série (9 mars 1720) nous apprend que *Gaucheret* a rencontré le marquis de *Prié* et sa femme et qu'il les a salués; qu'il a confié ses intérêts à un sieur *Walckiers*, lequel en a déjà parlé au marquis de *Prié*, qui, pour toute réponse a dit qu'il ne voulait pas entendre parler d'affaires. Marie *t'Kint*, de son côté, a fait approcher *Walckiers* par une dame *Boxhorn*. *Gaucheret* est à Blehen et sa femme lui demande d'y rester durant l'hiver car l'air y est meilleur qu'à Liège empestée par la houille.

" Nous espérons que tout s'arrangera lors du jubilé (une amnistie étant souvent accordée à cette occasion ?) (17 juin). Tout est calme, on attend de plus amples nouvelles de l'Empereur (1 juillet) ". " Vous avez peu d'appré-

hension de nous revenir; je le vois aussi, à ma grande peine... Le chapitre de Ste Gudule fait de son mieux, mais on en revient toujours à cette soumission; aussi longtemps qu'ils s'en tiennent à cela, il n'y aura rien à y faire" (4 juillet).

Gaucheret a reproché à sa femme d'avoir rencontré le frère du doyen *Le Jeune* (condamné en même temps qu'*Anneessens* et banni), ainsi que la femme du cousin *t'Sas*, parce que ces personnes font cause commune avec les bannis. Marie *t'Kint* partage cette opinion et suivra le conseil de son mari de ne plus les approcher, mais elle lui demande le plus grand silence à ce sujet et de bien vouloir l'excuser.

Gaucheret croit que s'il avait agi seul et introduit son recours il aurait déjà été rentré depuis longtemps. Sa femme lui répond que les fugitifs auraient du présenter une requête collective, puisque Madame *Collart* a reçu pour réponse que pour un seul il n'y avait rien à faire.

Le mémoire des neuf nations n'est pas une requête; elles ont agi parce qu'on disait que personne ne leur demandait quoi que ce soit... " Je suis heureuse que vous n'ayez pas envoyé le mémoire au marquis *de los Rios*; il me semble que ce ne serait pas fort utile au marquis *de Prié*. Il n'y a pas encore d'accord. Certains disent que c'est pour trouver (l'argent pour) les frais de la maison d'arrêt et 6000 florins pour payer le geôlier de la Steenpoorte, sans parler des frais du Conseil (de Brabant). "

" Vous me faites de la peine comme si nous avions négligé de faire quoi que ce soit. Je veux vous dire que dès le premier moment nous avons fait tout ce qu'il était possible de faire, comme Madame *Collart* l'a fait également " (18 décembre). Sans doute *Gaucheret* s'est-il montré fort impatient et comment sa femme pourra-t-elle continuer à le faire patienter ?

" Les huit nations n'ont pas toutes été satisfaites; elles sont bien intentionnées, mais elles se laissent influencer et n'osent rien faire. Il faudra attendre le renouvellement de l'échevinage (au mois de juin). Le bruit court que les bourgeois vont rentrer. Madame *Collart* devrait écrire au marquis *de Prié* pour obtenir le retour de son bon ami, comme il l'a promis à Madame " (8 janvier 1721).

" Je suis heureuse d'apprendre que Madame Collart a écrit au Marquis. La nation est toujours assemblée sans pouvoir arriver à un accord " (15 janvier 1721).

" Cela ne m'étonne pas qu'il n'y ait pas encore de réponse à la lettre écrite au Marquis, car à la Cour il n'est pas répondu beaucoup. Il y a accord de la nation depuis la semaine dernière et tout est calme depuis lors... Je vais demander au cousin *Maréchal* de se renseigner jusqu'au changement d'échevins. "

" Vous me dites que vous avez l'intention d'aller à Liège vendredi ou samedi parce que vous voyez bien qu'il n'y a aucun signe que Madame s'y rendra et que vous y resterez le reste de l'hiver. Je ne puis vous le conseiller. Ce serait bon d'attendre un peu la réponse du Marquis de Prié à Madame. Il est possible qu'elle fera plus de démarches si vous êtes chez elle à la maison que si vous étiez à Liège. Le bruit court ici provenant de la Cour dès qu'il y a eu accord, que les hommes rentreraient. Si Madame vient à Bruxelles, elle doit aussitôt se rendre à la Cour et voir s'il ne tiendra pas sa parole, comme le Marquis le lui a promis ". (29 janvier)

" J'ai été avec ce bon ami (*Faes?*) chez Monsieur le conseiller *du Chesne*¹¹ et nous lui avons présenté verbalement votre requête ainsi que la lettre. Pour toute réponse il nous a dit qu'il ne pouvait rien y faire, ni donner de conseil, ni donner de réponse à cette lettre... Monsieur le Curé a rédigé une courte requête à faire signer de vous tous et à remettre aux neuf nations lorsqu'elles s'assembleront pour le " *egenmanneken* ". Il m'a dit qu'il enverrait quelqu'un chez le frère de *Le Jeune* pour lui demander de la faire signer par chacun; il ne s'y trouve du moins rien de mal comme vous le verrez. Aussi je vous prie de ne pas lui en parler, car ce n'était qu'un mot en passant qu'il m'a dit... Notre Curé travaillera de tous côtés autant que possible. Il m'a dit également que le (projet de) mariage continue avec le fils du duc de Bavière, de sorte que s'il se réalise cela pourrait se terminer aussitôt. " (26 février)

¹¹ Conseiller au Conseil de Brabant, il avait été chargé d'instruire le procès d'Anneessens et des doyens (*GALESLOOT, op. cit.*, p. 434).

" La copie que vous avez signée avec tous les autres a été remise aujourd'hui par la nation. Dans chaque nation deux hommes ont été choisis pour entrer (= faire la démarche ?). Le bourgmestre a montré qu'il est très bien disposé à aider les bourgeois et il a dit que si la nation n'agissait pas, cela ne serait pas probablement terminé avant dix ans. De sorte qu'il faudra présenter une nouvelle requête par les avocats à choisir par la nation conjointement avec Monsieur *De Wilder*, de sorte que j'espère que bientôt cela se terminera..." (14 mars 1721).

" Les commissaires ont eu hier après-midi une entrevue avec les avocats et avec Monsieur le pensionnaire *De Wilder*.¹²

Les commissaires ont décidé que les absents devraient présenter une requête collective et ont demandé à Monsieur *De Wilder* de faire tout son possible pour obtenir la même chose du bourgmestre et de la Cour, ce qu'il a promis de faire, car la nation dit pour son compte que si elle fait cela, il y aura grand murmure. Pourquoi n'avons-nous pas fait cela avant la mort d'*Anneessens*, parce que sans soumission cela ne peut pas se faire ? " (18 mars).

" La requête a été remise pour signature et examen par des "sages"; ceux-ci en ont fait rédiger une autre, plus édulcorée (soeter) que je vous enverrai dès qu'elle sera prête. Je ne vais pas chez les épouses des bannis, ni chez le frère de *Le Jeune*". Sans doute *Gaucheret* a-t-il supplié sa femme de se désolidariser d'eux... (8 avril).

" Je suis d'accord avec votre lettre du 16 avril. Cela ne sert à rien d'attendre. Je partage votre sentiment que les amis disent que le mariage du fils du Duc n'aura pas lieu le premier. Je crois qu'une requête à présenter au Duc ferait hâter les choses, même s'il ne vient pas à Bruxelles; en attendant ne négligeons pas de faire notre devoir. Pas de réponse de Monsieur *Vergauwen*; Monsieur *Kerselaer* le fera bien avec Monsieur *Vergauwen*" (18 avril).

" Vous m'écrivez que plutôt que d'adresser une requête à l'un ou l'autre, il vaudrait mieux de la présenter à l'Em-

¹² Le pensionnaire ou avocat à gages de la ville était aussi le fonctionnaire le mieux rétribué de l'administration municipale.

pereur. C'est vrai, mais il serait bon d'avoir un intercesseur comme le Duc de Bavière; alors il se pourrait que l'Empereur à Vienne prenne une décision, autrement je ne vois pas bien que cela va se décider ici. "

" Jusqu'à présent personne ne veut signer. Nous devons attendre qu'ils signent d'abord, ensuite ce serait à vous et à vos confrères de signer. La réponse du fiscal est comme à l'ordinaire : que toute la nation doit faire acte de soumission; cela c'est pour bien arranger leur affaire. Vous devriez entendre la cousine *t'Sas* : si nous pouvions trouver du monde pour signer. "

" Vous m'écrivez que Madame *Collart* est venue chez vous (à Saint-Trond) et qu'elle viendra à Bruxelles dès que Monsieur *De Pestre* sera arrivé. Si elle parle d'argent que je ne lui donnerais pas, vous n'avez pas de crainte à avoir, je suis aussi de cet avis... " (avril 1721)

IV. LES PROJETS DE VISITE

" Notre fils Jean désire vous rendre visite avec notre neveu François *t'Kint*; ils viendraient jusqu'à Tirlemont avec une " commodité " et alors chercheraient quelqu'un pour leur indiquer la route vers Blehen, sans prendre la berline, pour arriver à pied à Blehen, car je ne trouve pas raisonnable d'aller à Tirlemont avec la berline, parce que les journées sont trop courtes et que les chevaux ont leur travail. " (9 mars 1720)

" Si je veux aller à Saint-Trond, alors je devrais partir vendredi ou samedi avant la Saint-Jean (24 juin); je ne veux pas le faire, car j'attends chaque jour Madame *Collart*. Elle est venue chez moi il y a quinze jours et est partie à La Haye; elle m'a promis de venir chez moi à son retour. " (17 juin)

" Lorsque la kermesse sera terminée, dès que ce sera possible je viendrai vous faire visite; je vous le ferai savoir d'avance et commandez-moi ce qui peut vous être utile. " (8 juillet)

Après Madame *Collart* et la kermesse, un autre empêchement : les grandes chaleurs :

" Il est presque impossible que ma mère vienne vous faire visite à cause de la grande chaleur et des soucis que

lui donne l'achat des graines (de lin, pour la savonnerie) que nous payons 2,5 2,6 2,7 2,8 2,9." (lettre du fils Jean-François datée du 27 juillet 1720).

" Vous m'écrivez pour que je vienne ce samedi 24 jusqu'à Tirlemont où Madame *Collart* enverra 2 ou 4 chevaux pour atteler à notre berline, pour que Henri retourne à Bruxelles avec nos chevaux. C'est bien, mais je crains que les harnais ne conviennent pas exactement à ces chevaux et aussi que ceux-ci ne sont pas habitués à être attelés à une berline et que ses domestiques n'en ont que peu d'usage et ainsi ne fassent un accident. Si cela ne peut se faire, alors je devrai m'asseoir sur un cheval derrière quelqu'un. J'espère être samedi à Tirlemont à quatre ou cinq heures." (20 août)

" Pour peu que cela puisse s'arranger, je viendrai avec la cousine *t'Sas*, car je désire grandement vous voir. S'il arrive que je ne puisse pas venir, écrivez-moi si je ne puis donner l'argent à la cousine *t'Sas*... Si je ne le puis, je viendrai avec la diligence de Liège." (14 avril 1721)

" Je voudrai bien venir mercredi prochain dans huit jours premier jour de mai et que le samedi est le 3 mai, Saints Simon et Jude, de sorte que j'aurai deux jours de fête et un dimanche. J'espère encore vous écrire entretemps." (18 avril)

" Dès que j'aurai un peu de savon, je viendrai chez vous sans faute." (avril 1721)

On se doutait bien que les voyages et les déplacements n'étaient pas aisés jadis, mais il est bon de l'entendre raconter par le détail. Marie *t'Kint* écrit d'ailleurs comme elle parle et nous croyons surprendre des bouts de conversation téléphonique.

Il était donc impensable à cette époque d'accomplir le trajet Bruxelles-Hannut et retour le même jour. Seul le trajet " aller " était possible et encore fallait-il attendre la belle saison pour que les journées soient assez longues, permettant ainsi d'arriver à destination avant la nuit...

Voici, en épilogue de ce chapitre un extrait de l'Almanach de la Cour pour 1784 concernant ce sujet :

" La diligence de Bruxelles pour Liège part tous les jours à trois heures et demie du matin et y arrive le même

jour depuis le 20 avril jusqu'au 10 de septembre; et du 10 de septembre jusqu'au 20 d'avril elle ne part que de jour à autre à 6 heures du matin et arrive le lendemain à midi. Il en est de même de ces voitures pour le retour. Le bureau se tient à Bruxelles rue de l'Hôpital et "à la Campine" Marché au Poulets; à Liège à l' "Hôtel de Flandre" et "Au Canal de Louvain".

V. LA GESTION DE LA SAVONNERIE ET DU MOULIN D'UCCLE-STALLE

Roger *Gaucheret* avait hérité de ses parents un moulin à huile ("smoutmolen") à Stalle sous Uccle, que ceux-ci avaient acheté en 1666. Il s'était fait bâtir une maison de campagne à proximité du moulin dont l'huile qu'il produisait servait à la fabrication du savon.

C'est probablement ce qui explique que Roger *Gaucheret* fut amené à exploiter une savonnerie en ville au canal, près de l'église Ste-Catherine et du Marché aux Poissons, à hauteur de la grue; c'est ce qui lui valut d'être à deux reprises doyen du métier des graissiers. Aussi est-ce tout naturellement que Marie *t'Kint* poursuivit l'activité de son mari et tint celui-ci au courant des affaires.

"Je me propose d'aller au moulin avec Madame *Collart*." (17 juin 1720)

"Vous m'écrivez que Joannes a oublié de donner la mesure de l'axe du moulin et du ... (?) en fer pour en faire confectionner un ou deux; on peut essayer avec un seul pour voir s'il est bon." (*ibidem*)

"La grande cuve est terminée; vendredi nous l'avons fait chauffer pour la première fois, mais elle n'est pas encore bien étanche. Il dit qu'il y remédiera. J'ai fait enlever le "penninck" de la petite cuve, parce que s'il travaille dans l'autre, il se pourrait qu'il ne puisse pas venir. C'est une misère que nous soyons tellement tourmentés et que ces cuves brûlent de la sorte et ne soient pas étanches." (*ibidem*)

"Faites-moi savoir quand Jean le Chaudronnier ("ketelmaecker") viendra; je crains que ce "penninck" sera bientôt détruit par la chaleur, comme le précédent." (1 juillet)

" Votre lettre du 28 juin m'est bien parvenue mardi avec Jean le Chaudronnier, ainsi que la mesure pour réparer le four. Il me semble que 13 grils y entreront bien. Après la kermesse j'en parlerai au maçon et vous en écrirai ce qu'il en dit. " (4 juillet 1720)

" Le chaudronnier est venu avec le petit aide et je lui ai dit que cet aide n'a pas autant de force que François. J'ai fait un accord avec lui, comme vous verrez. Je lui ai fourni le cuivre à placer entre les deux. "

" Vous m'écrivez qu'une personne¹³ est venue jusqu'à deux fois chez vous et vous a offert sa maison pour y habiter chez lui sans qu'il vous en coûte un liard si vous vouliez lui apprendre à fabriquer du savon, mais que vous n'avez pas l'intention de le faire avant de savoir ce que vous aurez en reconnaissance.

Je vous en prie de ne jamais y toucher, ni pour de l'argent ni pour autre chose, parce que l'on se moquerait de vous si vous lui appreniez de cette manière à faire du savon. Apprendre votre art à quelqu'un d'autre irait à l'encontre de votre réputation. Vous devez le lui dire carrément que vous ne voulez l'apprendre à personne. J'espère que vous ne ferez pas une chose pareille.

Vous m'avez bien dit que la même chose avait été proposée par vous à *Van Waeyenbergh* pour apprendre de la même manière à travailler le lin et qu'il n'a pas voulu y donner suite. Comme il avait raison et comme ce serait contre votre réputation de faire pareille chose. " (29 janvier 1721)

" A présent nous sommes fort à court de savon parce que la fabrication est manquée, chose qui comme vous le savez était déjà arrivée. Ce vendredi 25 nous chaufferons la petite cuve pour ne pas risquer trop; ce ne sera qu'une petite cuvée mais dès que j'aurai un peu de savon, je viendrai chez vous sans faute. " (avril 1721)

Son fils Jean-François lui écrit le 3 mai :

" Je réponds à votre lettre qu'aujourd'hui on a mis le savon en tonneaux; il est vendable. "

¹³ Il s'agit de *P. van den Savel*, de Liège, dont l'épouse a écrit le 26 décembre 1720 à Gaucheret, lui demandant de lui communiquer son "secret".

Marie *t'Kint* écrit encore :

" Monsieur *Martinez* greffier de la Chambre des Tonlieux¹⁴ demande de produire l'acte de la Chambre des Comptes autorisant le remplacement de la roue de notre moulin à huile, pièce qui doit être fournie en copie authentique pour compte des domaines puisque tous les droits ont été purgés. Ecrivez-moi où je pourrai trouver cet acte et ce que je dois faire. "

VI. LES ENFANTS

1. Jean-François, l'ainé, est à Louvain où il fait ses études de théologie. Il profite de ses moments de liberté pour seconder sa mère; il s'occupe de la savonnerie et du moulin¹⁵ et vient de temps à autre en visite chez son père auquel il essaie de procurer des filets pour attraper des... rossignols.

Il a trouvé les filets de couleur bleu-azur, en fil d'Anvers mais ils coûtent trop cher. Il écrit à son père que le marchand ne veut consentir aucun rabais : " Quand je raconte celà à Stalle, ils rient de moi en disant que dans la campagne voisine on peut attraper des alouettes avec de pareils filets (leurs mailles sont trop larges et laisseraient donc passer des rossignols plus petits que les alouettes). C'est au " *Tornoijsvelt* " hors de la porte de Louvain et cela me paraît vrai. Aussi je n'ai pas voulu faire ces frais inutiles. " (3 mai 1721) Mais sa mère enverra les filets quinze jours plus tard.

A ce moment il est convalescent : le 14 avril sa mère annonçait à son mari qu'il était malade et avait l'estomac dérangé. Quatre jours plus tard, elle écrit qu' "il est atteint

¹⁴ Auteur de l'ouvrage "*Het recht domaniael van Sijne Majesteijt*" - Bruxelles 1729 - 2 tomes, où il est traité de la compétence et de la jurisprudence de la Chambre des Tonlieux de Bruxelles.

¹⁵ A.G.R. - Greffes sc. arr. Bruxelles - n° 44, f° 26, achat du moulin en 1666 par J.B. *Gaucheret* - Not. Gén. n° 499 et Chambre des Tonlieux n° 154.

- Not. Gén. de Brabant n° 178 et 179, actes du notaire Lion concernant Roger *Gaucheret* et Marie *t'Kint*.

- Procès d'office de la Chambre des Tonlieux de Bruxelles n° 431 et 437 de l'inventaire - dossiers 242 et 298 concernant J.B. *Gaucheret* et Marie *Keynens*.

d'une fièvre récurrente et le médecin va essayer de la faire baisser peu à peu et non tout d'un coup. Il est si faible qu'il doit rester dans sa chambre et n'est pas en état de venir au bureau ("comptoir"). C'est une maladie au sujet de laquelle on ne fait pas sonner les cloches, mais elle est bonne pour purifier le corps."

Le 3 mai, Jean-François écrit lui-même : "J'ai eu aujourd'hui quelques accès de fièvre et comme elle est récurrente, je pourrais en avoir lundi prochain."

2. Marie-Thérèse est béguine au Grand Béguinage de Bruxelles et sa mère, profitant d'une occasion, lui achète une maison pendant l'absence de son père, auquel elle écrit : "Vous me félicitez ainsi que Marie-Thérèse pour l'achat de la maison. Je vous en félicite aussi. Vous m'écrivez que lors de votre prochain passage à Liège vous lui achèterez quelque chose d'utile pour sa cuisine. Vous devez savoir qu'elle ne pourra pas entrer aussi rapidement dans sa maison parce que son temps n'est pas encore échu et qu'elle désire achever son bail jusqu'à la septième année. Nous mettrons la maison en location. Je n'étais pas pressée d'acheter une maison pour elle, mais parce que l'occasion était étonnamment belle, je l'ai fait." (4 décembre 1720)

3. Jeanne, la benjamine, a neuf ans et termine son année scolaire laborieusement :

"Je vous prie d'écrire à Jenno sans lui parler de moi ; je reçois plainte sur plainte parce qu'elle est aussi "stout" (indisciplinée ou impertinente) et ne veut pas étudier. Vous pouvez lui écrire qu'elle doit faire de son mieux pour bien apprendre l'orthographe, la calligraphie et le calcul, sans dire, comme elle l'a dit à la maison, qu'elle ne sait pas étudier, Ecrivez-lui que vous écrirez à sa maîtresse pour savoir si elle utilise bien son temps à bien étudier, car il ne suffit pas que vous donniez l'argent mais elle doit en tirer profit." (17 juin 1720)

VII. L'ENVOI DE VICTUAILLES ET DE VETEMENTS

Quoi de plus naturel pour une épouse prévenante et attentionnée, lorsqu'elle est involontairement séparée de son mari, que tâcher de lui faire parvenir tout ce qui pour-

rait lui faire plaisir, témoigner de son attachement et adoucir les privations causées par l'éloignement ?

Marie *t'Kint* se plierait en quatre pour le faire et écrit : "commandez-moi ce que vous voudrez", "je ferai ce que vous me commanderez", "je suis bien contrariée par notre séparation, plus qu'il n'en paraît".

En fait, elle lui fait parvenir tout ce qu'il ne peut trouver à Liège ou à la campagne :

Ses vêtements : une robe avec la veste bleue, deux chemises avec quatre cravates, un manteau et une robe de nuit, du fil gris et de la soie noire, du fil à repriser.

"Vous avez fait retourner votre grosse casaque, aussi je ne vous ai pas répondu au sujet de votre robe noire. Trouvez-vous bon de faire confectionner une libérale rouge ? Vous pouvez vous en servir comme vous voulez." (26 février 1721) "Je vous envoie votre robe avec le bonnet de velours, puisqu'il fait aussi froid" (14 mars 1721) "Je ferai faire les robes de nuit et vous les enverrai." (16 mai 1721)

Comme Marie *t'Kint* habite près du Marché aux Poissons, elle envoie régulièrement à son mari des crevettes ("kreften") sauf pendant les chaleurs du mois de juillet 1720, quelquefois des crabes ou du poisson, notamment de l'"aberdeen", qui est probablement ce que nous connaissons sous le nom de saumon d'Ecosse. Elle lui conseille de le faire tremper dans l'eau, peut-être pour le dessaler.

Roger *Gaucheret* était amateur de tabac tant pour le priser que pour le fumer, mais était difficile à cet égard et sa femme ne sait comment le satisfaire :

"Je vous envoie 2 livres de tabac à priser achetées chez Madame *Meert*; avant de savoir que je devais en acheter "au Corbeau" et je vous envoie aussi 2 livres provenant du "Corbeau", chacune avec sa marque, ainsi vous pourrez voir lequel est le meilleur, J'ai dû le payer 28 sous la livre".

Chose curieuse, sa femme lui envoie même des pipes, comme si celles en vente à Liège ne convenaient pas à notre homme, à moins qu'il ne s'agisse des pipes qu'il avait utilisées avant son départ... mais non : elle lui en envoie trois douzaines en même temps (10 mai 1721), commandées "au Cerf".

Même étonnement de notre part, en lisant que *Gaucheret* se fait envoyer du café : une demi-livre provenant de " l'Ange " à côté de l'église St Nicolas (18 décembre 1720) " je n'ai acheté que deux livres de grains de café que je vous enverrai pour le goûter " (avril 1721).

Autres douceurs : du vin et des mastelles, mais de celles-ci une douzaine à la fois, pour ne pas incommoder le messager...

Finalement l'envoi d'huîtres n'alla pas sans complications " Vous irez à Liège chez la sœur de Madame *Collart*; c'est une occasion de vous faire parvenir 200 à 300 huîtres pour les donner au couvent. Vous pourriez arranger votre voyage lorsque le messager d'Hannut arrivera avec les huîtres " (8 janvier 1721).

" Vous m'écrivez que lorsque je vous envoie des huîtres ou du poisson, je dois mettre l'adresse de Madame *Collart* parce qu'elle est d'accord pour une année entière. (Je vous réponds que) si je le fais, il (le messager) dira qu'il ne peut pas l'emmenner, aussi je préfère le payer (moi-même)... Je vous envoie 160 huîtres; il y en a bien 166 " (15 janvier 1721).

" Vous m'écrivez de ne plus vous envoyer d'huîtres, que vous n'en avez eu que les plus petites. C'est bien, les huîtres sont très chères : j'ai dû payer 3 florins 12 sous " (29 janvier 1721).

**

Ainsi nous avons pu surprendre sur le vif les petits et grands soucis quotidiens de cet attachant ménage bruxellois plongé dans l'alternance de l'espoir et des déceptions. Marie *t'Kint* nous apparaît comme la femme forte de l'Evangile, prévoyante, prévenante, tenant tête aux événements, soumise à son mari, mais sachant aussi le rappeler à la prudence, gérant son entreprise et ses biens au mieux de ses intérêts.

Elle ne cesse de soutenir son moral en l'incitant à la patience et n'hésite pas, suivant l'usage du temps, à citer en exemple l'exil d'Abraham ou les souffrances du Christ durant sa passion, le tout dans un flamand qui n'a rien de littéraire et dont certaines expressions sont encore utilisées dans le langage courant actuel.

J. ANNE de MOLINA.

MONSIEUR PAUL LEYNEN
VICE-PRESIDENT D'HONNEUR

Depuis la constitution de notre Association en A.S.B.L., Monsieur Paul Leynen en était administrateur, fonction qu'il cumulait avec celle de secrétaire-trésorier, puis de vice-président.

Le 14 octobre dernier, M. Leynen, pour raison de santé, a démissionné des fonctions administratives qu'il exerçait avec distinction dans notre Association. Le Conseil d'administration, à la même date, a estimé qu'en raison de sa longue et efficace collaboration, il convenait de lui conférer la qualité de Vice-Président d'honneur.

Mais M. Leynen n'exerçait pas chez nous que des fonctions administratives. Il a publié dans notre bulletin plusieurs études remarquables, et notamment :

1963. Lignagers, nos ancêtres. Personnages extraits des comptes de l'amman de Bruxelles.

1965. Circonstances de la chartre de Jean II de 1306.

1968. Hendrik van Dongelberge en het begijnhof te Brussel.

1979. Jean t'Serclaes de Tilly et Rothenburg o.d. Tauber.

1980. Philippe le Hardi arbitre une guerre privée entre les Pipenpoy et les Massemen.

Nous émettons le vœu fervent que notre Vice-Président d'honneur nous continuera cette collaboration historique et scientifique, et d'avance nous l'en remercions.

Le Conseil d'administration.

Nos activités

Le 10 janvier 1982 :

RECITAL DE HARPE

La finesse du lieu et la qualité de l'activité proposée firent qu'en quelques jours les inscriptions atteignaient le *numerus clausus*.

Hélas, la tempête de neige et le froid polaire qui se déchainèrent toute la journée sur notre pays bloquèrent chez eux nos amis de Gand et de Liège.

En ce qui concerne le lieu, les Lignages de Bruxelles bénéficiaient d'un privilège nouveau. Jamais en effet, depuis qu'il abrite diverses collections, l'hôtel Belle

Vue qui constitue l'aile droite du Palais Royal, n'avait ouvert ses portes pour une activité de ce genre. De plus Madame Marien, conservateur et Madame Gubbel, gestionnaire, avaient eu la délicate pensée de sortir pour nous des réserves du Musée d'Art et d'Histoire une pièce unique : une très ancienne potiche de Delft aux armes des sept Lignages de Bruxelles. Notre président, le comte t'Kint de Roodenbeke les remercia de cette attention de même que Monsieur Verhougstraete qui avait mis à notre disposition les sièges de l'église Saint Jacques sur Coudenberg.

Par ailleurs, cette activité marquait en quelque sorte un tournant, car elle se référait au présent des Lignages plutôt qu'à leur passé. En effet, la jeune harpiste que nous avions le plaisir de recevoir, Mademoiselle Sophie Schoonjans, est issue des Lignages de Bruxelles. Applaudie dans plusieurs villes de Belgique ainsi qu'à Paris, elle ne pouvait pas ne pas se produire un jour exclusivement pour nous.

Espérons que d'autres talents dans tous les domaines continuent à illustrer notre association.

Le récital débutait par une œuvre un peu aride du XVI^e siècle, que l'acoustique difficile du salon tapissé de vitrines ne permit pas de rendre parfaitement.

Par contre Mlle Sophie Schoonjans s'épanouit avec les œuvres plus romantiques de Tournier et Cardon.

En intermède, Mlle Sophie Schoonjans accompagnait Monsieur Gao Xuwen (prononcer Kô Chué Wen) qui jouait sa partie du concerto en do majeur pour violoncelle de J. Haydn.

Lauréat du Conservatoire de Shangai, envoyé chez nous en 1981 pour couronner ses études, Mr Gao Xuwen obtint d'emblée un premier prix de conservatoire et choisit ensuite de s'établir dans notre petit pays où il fait encore, malgré tout, si bon vivre.

Connaisseurs certains, les lignagers présents ne ménagèrent pas leurs applaudissements aux jeunes artistes.

Après quoi tous se retrouvèrent dans le hall pour un cocktail quelque peu abrégé par le froid grandissant.

F S d C.

Faute de place, nous devons reporter au prochain numéro la suite de cette rubrique.